

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Absents excusés : MICHEL Valérie, MOUNIER Sandrine (pouvoir à BELLEVEGUE Amandine), PETIT Lionel, SEUX Thierry (pouvoir à FLATTOT Jean-Luc).

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mme QUIBLIER Maryline a été désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 7 & 21 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

Approbation du compte administratif 2022 & affectation du résultat

Une présentation des différents budgets est faite à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de la clôture de l'exercice. Il illustre également les investissements réalisés ou engagés. Il témoigne de la situation financière de la commune.

Budget Communal

L'excédent constaté au compte administratif 2022 s'élève à 151 756,59 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 106 756,59 € et à la section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 45 000,00 €, (voir tableau ci-dessous)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	€	45 000,00 €	€	98 655,91 €	€	143 665,91 €
Opérations de l'exercice	388 698,06 €	495 454,65 €	151 369,38 €	108 713,35 €	540 067,44 €	604 168,00 €
Totaux	388 698,06 €	540 454,65 €	151 369,38 €	207 379,26€	540 067,44 €	747 833,91 €
Résultat de clôture		151 756,59 €		56 009,88 €		207 766,47 €

Besoin de financement

Excédent de financement

56 009,88 €

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

106 759,59 €

au compte 1068 investissement

45 000,00 €

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Commerce

L'excédent constaté au compte administratif 2022 s'élève à 3 511,49 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 3 511,49 €, (voir tableau ci-dessous)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 351,37 €		8 758,80 €		11 110,17 €
Opérations de l'exercice	4 952,18 €	6 112,30 €	€	4 656,88 €	4 952,18 €	10 769,18 €
Totaux	4 952,18 €	8 463,67 €	€	13 415,68 €	4 952,18 €	21 879,35 €
Résultat de clôture		3 511,49 €		13 415,68 €		16 927,17 €

Besoin de financement

Excédent de financement

13 415,68 €

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

€

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

au compte 1068 investissement

3 511,49 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Photovoltaïque

L'excédent constaté au compte administratif 2022 s'élève à 15 582,06 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 15 582,06 €, (voir tableau ci-dessous)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				87 309,82 €		87 309,82 €
Opérations de l'exercice	23 249,86 €	38 831,92 €	15 154,92 €	22 965,27 €	38 473,98 €	61 797,19 €
Totaux	23 249,86 €	38 831,92 €	15 154,92 €	110 275,09 €	38 473,98 €	149 107,01 €
Résultat de clôture		15 582,06 €		95 120,17 €		110 702,23 €

Besoin de financement

Excédent de financement

95 120,17 €

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

€

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

15 582,06 € au compte 1068 investissement

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2022, a été réalisé par Mr le Trésorier principal et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2022.

Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 31,11 % ; Taxe foncière (non bâti) : 68,05 % et Taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9,06 %.

Vote des subventions

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes pour l'année 2023 :

A.C.C.A. (chasse)	150,00 €
A.J.T. (association des jeunes de Talencieux)	150,00 €
Amicale Boules	150,00 €
Amitiés & Loisirs	150,00 €
Anciens Combattants	150,00 €
BCNA (Basket Club Nord Ardèche)	750,00 €
Comité des fêtes	150,00 €
Education routière (participation/habitant)	330,00 €
Gymnastique & Aérobie	150,00 €
La Troupe des Zigos-Matics (théâtre)	150,00 €
OGEC (participation/élève)	420,00 €
OGEC (participation piscine)	220,00 €
Rêves et Créations	150,00 €
Sou Ecole publique (participation/élève)	520,00 €
Sou Ecole publique (participation piscine)	195,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque association les subventions 2023 énumérées ci-dessus.

Vote du budget 2023

Les différents budgets primitifs 2023 sont présentés de façon détaillée.

Budget communal

Le budget communal s'équilibre à 524 071,00 € en fonctionnement et à 1 198 892,05 € en investissement.

Le budget communal 2023 est approuvé à l'unanimité.

Budget commerce

Le budget commerce s'équilibre à 9 153,05 € en fonctionnement et à 18 072,56 € en investissement.

Le budget commerce 2023 est approuvé à l'unanimité.

Budget énergie photovoltaïque

Le budget énergie photovoltaïque s'équilibre à 32 967,25 € en fonctionnement et à 123 727,61 € en investissement.

Le budget énergie photovoltaïque 2023 est approuvé à l'unanimité.

SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

➤ **Participation financière des élèves de Thorrenc scolarisés à Talencieux**

Une convention est signée avec la commune de Thorrenc concernant la participation financière pour les élèves domiciliés à Thorrenc et scolarisés à l'école publique de Talencieux, à savoir :

837,86 €/enfant, soit un total de 6 702,88 € pour l'année scolaire 2022/2023

Délibération prise à l'unanimité.

➤ **Intervention musicale en milieu scolaire**

Les interventions musicales en milieu scolaires seront gérées directement par l'agglomération d'Annonay Rhône Agglo. Elles ont pour objectif d'initier les enfants à travers une pratique musicale mais surtout vocale afin de les doter d'une sensibilité artistique.

Le conseil municipal (11 voix pour et 2 abstentions) opte pour 1 cycle de 10h/classe/an, soit (650 € x 2 = 1300 €) pour chaque école de la commune. Une convention triennale sera signée pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

URBANISME

La commission a examiné 1 demande de déclaration préalable :

- Pose panneaux photovoltaïques (rue du Viognier)

CIMETIERE

- Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière « EBENE » pour un montant de 685,19 € HT. La maintenance annuelle sera de 221,03 € HT.

BATIMENTS - TRAVAUX

- **Réaménagement & extension salle multi-activités** : des études complémentaires sont en cours afin de valider le cahier des charges pour le lancement des appels d'offres.

La séance est levée à 22h15

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 30 mai 2023 à 20h.